* **PIECES A FOURNIR PAR VENDEUR – MAISON**

**Ces pièces sont indispensables pour la régularisation de l’avant contrat**

**(promesse de vente – compromis) sous peine de nullité de l’acte**

* Questionnaire vendeur à compléter ;
* Titre de propriété (dans son intégralité) ;
* Copie de votre pièce d’identité et RIB ;
* Prix convenu entre les parties ; montant dépôt garantie (somme à verser dès l’avant contrat (5% - 10%))
* Coordonnées de l'acquéreur ou de son notaire s'il se fait assister ;
* Bail et/ou congé du dernier locataire ;
* Si vous laissez du mobilier : merci de dresser la liste ;
* Si construction ou travaux réalisés faisant l’objet d’autorisations : copie des autorisations (DP ou PC, déclaration d’achèvement et certificat de conformité) ;

+ Si construction ou travaux – 10 ans : assurance dommage ouvrage, garantie décennale des artisans, factures ;

* Si vous êtes situé dans un lotissement : règlement du lotissement, cahier des charges, coordonnées de l’association syndicale (s’il en existe) avec copie des statuts, procès verbaux des dernières assemblées générales et appels de cotisations des 2 derniers exercices ;
* Copie taxe foncière ;
* Plans (si vous en avez) ;
* Diagnostics (le diagnostiqueur vous indiquera ceux qui sont obligatoires dans votre cas) :

. amiante ;

. plomb (si immeuble construit avant 1949) ;

. DPE ;

. électricité (si installation datant depuis plus de 15 ans);

. gaz (si installation datant depuis plus de 15 ans);

. état des risques et pollutions;

. état parasitaire (si immeuble situé dans la zone délimitée par arrêté préfectoral).